

Conseil du CPAS du jeudi 22 septembre 2022 à 19h30

Le Président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui aura lieu le jeudi 22 septembre 2022 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

Ordre du jour

Séance publique

Affaires générales/administratives

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du bureau permanent.

2. Accord de coopération entre les autorités locales et le VDAB

Un accord de coopération entre le VDAB et les administrations locales de Bilzen, Hoeselt Riemst et Fourons a été conclu. Le conseil est demandé d'approuver cet accord de coopération.

3. Prise de connaissance approbation adaptation du plan pluriannuel 2020-2025 du 25 août 2022

Le 2 septembre 2022, l'ajustement du plan pluriannuel 2020-2025 du 25 août 2022 a été approuvé par l'autorité de tutelle. Le conseil est demandé de prendre connaissance de cette décision d'approbation.

Finances

4. Rapport de suivi 2022

Conformément à l'article 263 du décret sur les collectivités locales, un rapport de suivi des six premiers mois de l'exercice est soumis aux deux conseils avant la fin du troisième trimestre. Le Conseil est demandé de prendre note de ce rapport.

Séance à huis clos

Affaires générales/administratives

5. Notification bureau permanent

Le conseil prend note du bureau permanent du 23 août et 13 septembre 2022.

Salutations amicales,

Hilde Broers

Président